

Fribourg, le premier mai 2019

Prise de position du CSWM adressée au rectorat concernant le projet de réorganisation du Centre de Langues

Madame la rectrice,

Dans le cadre de la consultation initiée par le rectorat concernant la restructuration du centre de langues et en particulier le transfert des cours pour public dit « spécifique » et de leurs compétences à certains départements au sein des facultés, le comité du CSWM a consulté de manière directe ses membres travaillant au sein du Centre de Langues. Il en est ressorti des opinions fort diverses, dues aux situations très différentes des lecteurs, dont les charges d'enseignements sont très variablement partagées entre cours pour public « spécifique » et cours « tout public ». La grande diversité des compositions, charges actuelles, besoins et intérêts des unités qui composent le Centre de Langues rendent l'application d'une solution unilatérale d'emblée difficile.

Potentiels avantages du projet de réorganisation :

Un certain nombre de lecteurs favorables au projet soulignent avant tout les effets positifs d'une collaboration avec les spécialistes de domaines proches ou annexes attachés aux départements des facultés. Ils espèrent ainsi une émulation positive dans l'élaboration de leurs cours et le développement de leur recherche.

La possibilité de repenser contrats et cahiers des charges au sein des départements est également mise en évidence, dans l'espoir notamment de dégager plus de temps pour la recherche scientifique. La valorisation de cette dernière, au travers de l'élaboration de cours neufs est soulignée. Enfin, la discussion de nouveaux cahiers de charges devrait aborder la question des inégalités entre lecteurs proposant des services identiques et apporter plus de transparence relativement à leur traitement salarial. Il faut souligner sur ce point que l'étude menée par le groupe de travail « Best Practices pour les lectrices et lecteurs » du CSWM a relevé de grandes inégalités, parfois difficilement explicables, au sein des lecteurs attachés à divers départements de facultés. Une discussion large devrait être menée à ce sujet avec le rectorat.

La réorganisation répond à une certaine logique, dès lors que certains domaines ont rendu obligatoire pour les étudiants la participation aux cours spécifiques du Centre de Langues dans le cadre de certains programmes. L'organisation des programmes de cours et la bonne synergie de ceux-ci, tout autant qu'une discussion approfondie concernant le contenu des leçons concernées, pourrait s'en trouver facilitée.

Il existe encore une réelle demande de simplification de la structure organisationnelle du Centre de Langues, jugée trop lourde. Cette structure freine, aux yeux de plusieurs membres, une collaboration efficace avec les facultés ou les structures partageant des intérêts scientifiques similaires, pourtant nécessaire au développement de la recherche et à la valorisation de l'offre d'enseignement du Centre. Cette structure conduit en outre à multiplier inutilement réunions et communications, empiétant sur la qualité du travail d'enseignement et de recherche, tout en surchargeant la direction. Une réorganisation du Centre pourrait rendre aux lecteurs et lectrices un peu de cette liberté académique nécessaire à l'élaboration de cours de qualité et à la recherche. L'organisation hiérarchique du Centre est ainsi jugée inefficace et génératrice de conflits par près de la moitié des collaborateurs scientifiques qui y travaillent.

Risques potentiels de la restructuration :

Le CSWM tient à saluer et encourager la décision du rectorat de continuer à offrir au sein du Centre de Langues des cours « tout public » et gratuits (en français, allemand, italien, anglais), accessibles non seulement aux étudiants, mais également aux personnels académique et scientifique de l'Université. Il ne s'agit à vrai dire pas seulement là d'un service, mais d'une véritable nécessité pour les collaborateurs scientifiques de l'Université, à l'heure où la mobilité du personnel universitaire, particulièrement de son personnel qualifiant, est internationalement requise. Ce point, étroitement lié au caractère multilingue qui définit l'identité du canton et de l'Université de Fribourg, nous semble devoir demeurer une priorité et une contribution essentielle à la formation continue et à la promotion scientifique du personnel de l'Université. Aussi, l'éventuelle mise en place d'un projet de réorganisation du centre de langues ne devrait-il en aucun cas se faire au détriment de cette offre qui, au contraire, pourrait encore être valorisée et complétée.

A cet égard, nombre de doutes et interrogations se posent quant à la possible pérennité de ces cours au sein d'un Centre de Langues réorganisé et en quelque sorte démantelé, puisqu'il ne conserverait qu'une offre « de service » adressée au « tout public », « cédant » son offre « spécifique » aux départements. Un tel centre sera-t-il encore viable et valorisé à sa juste valeur?

Un modèle de cours semblable aux cours BA_SI d'italien qui, en raison de leur pauvre fréquentation initiale, se sont vus ouverts à l'ensemble de la communauté académique et scientifique de l'Université, sera-t-il encore pensable si ces leçons sont rapatriées au sein des départements? En outre les lecteurs, requis par leur travail au sein des départements, auront-ils encore la possibilité de produire une offre « tout public » de qualité? Enfin, le risque que le pourcentage d'engagement géré en propre par le Centre de Langues, après avoir été privé du pourcentage dévolu aux « cours spécifiques », diminue jusqu'à le rendre *de facto* non viable, est loin d'être négligeable.

Selon une étude menée par le Centre de Langues, le transfert de l'ensemble des cours spécifiques dans les départements impliquerait notamment que les charges des lecteurs des centres « bilingue plus », « langue juridique », « auto-apprentissage », soient transférées dans la faculté de droit, ce qui impliquerait la dissolution de ces centres tels quels au sein du Centre de Langues. Dans le cas d'une refonte, il faudrait au moins que les départements puissent garantir la subsistance de ces structures et des équipes qui y travaillent. Le centre d'anglais comme langue étrangère (EFL) serait fortement réduit, de sorte qu'environ 115 pourcents seulement de charge de travail demeurerait attribuées au Centre de Langues. L'unité Français Langue Étrangère (FLE) ne garderait qu'environ 190 pourcents. L'unité d'allemand comme langue étrangère ne conserverait qu'environ 145 pourcents pour l'enseignement et 20 pourcents relatifs à la direction du « Prüfungszentrum Goethe Institut ». Il faut se demander si ces unités pourraient perdurer de la sorte.

A supposer que le Centre de Langues puisse véritablement subsister et que la double structure auxquels les lecteurs seraient soumis – assumant une part de travail au sein des départements d'une part, au sein du Centre de Langues d'autre part – soit pérenne, le transfert partiel d'un certain nombre d'employés simplifiera-t-il réellement l'organisation de leur travail et de leurs responsabilités ? Le partage des contrats et des structures d'engagement n'aura-t-il pas pour effet de précariser la situation de certains lecteurs ?

Puisque les compétences en didactique linguistique sont souvent exclusives des lecteurs du centre de langue, les faire dépendre de la responsabilité de personnes dont l'intérêt ne va pas à ces domaines où dont les compétences en ces domaines ne sont pas suffisantes, risquerait d'impacter l'offre des cours et la qualité de ceux-ci. Certaines compétences (enseignement de l'anglais comme langue étrangère) sont actuellement entièrement assurées par le Centre de Langues. Les délocaliser au sein des départements de faculté, alors qu'elles sont assumées par un personnel appartenant au Corps Intermédiaire (lecteurs et non professeurs), est leur faire courir un risque non négligeable. Le rectorat ne peut garantir en effet que les heures ainsi récupérées par les départements et dont ces derniers deviendront entièrement responsables, soient à plus ou moins long terme réaffectées à d'autres occupations. La relative autonomie des lecteurs du centre est à ce titre une force qu'il serait souhaitable de préserver, quelle que soit la structure qui les accueille.

Il faut souhaiter, si le projet de réorganisation était mis en œuvre, que les lecteurs intègrent des départements aptes à valoriser leurs compétences propres. A cet égard, non seulement les départements spécifiques aux différentes langues, mais également le département consacré à l'étude du plurilinguisme et de la didactique des langues étrangères ne devrait pas être oublié. Ce dernier partage à tout le moins avec les lecteurs du centre de langue un intérêt prononcé pour la didactique des langues étrangères. La procédure de choix des départements devrait intégrer une discussion entre les représentants des différents

départements et les lecteurs et lectrices du Centre de Langues, préalablement à toute décision en faveur ou non du projet de réorganisation.

Il ne faudrait pas négliger le fait que les unités ont développé un habitus théorique et pratique concernant l'enseignement de leur langue de prédilection, une identité dont l'université et les facultés ont pu avantageusement profiter jusqu'ici. La réforme pourrait occasionner la dissolution de certaines de ces équipes, leur synergie et les compétences communes qu'elles ont pu développer. L'unité d'anglais langue étrangère insiste particulièrement sur l'importance de son travail en commun. L'expertise relative à l'anglais comme langue étrangère est, de fait, exclusivement liée à cette unité au sein de l'Université et aux compétences qu'elle a pu développer en tant qu'équipe et ne voudrait pas voir cette dernière risquer d'être dissoute et les fruits du travail effectué jusqu'ici compromis pour le futur.

La division des moyens engendrée par la réforme pourrait encore avoir un impact négatif sur la bibliothèque de langues étrangères et du plurilinguisme (BLE) ainsi que sur son personnel, gérés en commun par le Centre de langues et le département de plurilinguisme. Un Centre de Langue partiellement évidé, dont les moyens seraient réduits en proportion, n'aurait vraisemblablement que peu de moyens à mettre à disposition de la bibliothèque.

Remarques sur la procédure de consultation :

Le cadre intermédiaire regrette finalement plusieurs points de la méthodologie employée. La proposition du rectorat paraît abrupte et répond à un calendrier très court. Elle a surpris nombre de personnes directement concernées. Les raisons de la restructuration ne sont que vaguement expliquées et le projet qui nous a été communiqué n'offre pour ainsi dire aucun détail, aucune étude relative à la faisabilité du projet.

Au point de vue financier notamment, le rectorat soutient que cette réforme ne devra pas engendrer de frais additionnels au dépend de l'Université. Rares sont les réformes qui n'engendrent pas de frais, or aucune projection financière n'a été produite pour les différentes parties concernées, et de manière générale, les éléments fournis par le rectorat pour formuler une prise de position en pleine connaissance de cause sont très minces. Les conséquences potentielles relatives à la réallocation partielle des emplois ne sont pas abordées et des garanties devraient être fournies à l'avance par les départements quant à l'usage qu'ils feront des ressources qui leur seront ainsi allouées. Rien n'est dit non plus de l'avenir des autres tâches assumées par le Centre de Langues. La réalisation de ce projet priverait le centre de langue d'environ 35 à 40 % de son offre de cours. Il est évident qu'une telle restructuration aura de lourdes conséquences sur l'organisation, voire l'existence du centre lui-même. Devant de tels enjeux, une consultation de fond, plurilatérale et transparente, études stratégiques relatives aux conditions de possibilités et aux conséquences d'un tel projet à l'appui, est plus

que souhaitable et devrait précéder toute décision. Le centre n'en est pas à sa première réorganisation et sans doute faudrait-il mettre en évidence ce qui n'a pas permis aux réformes précédentes de porter fruit. Peut-être un audit externe serait-il lui-même souhaitable, afin d'étudier plusieurs modèles de restructurations d'un tel centre, présents tant en Suisse qu'à l'international. L'Université a ici entre ses mains les destins professionnels de plusieurs de ses employés, ce qui ne peut être pris à la légère.

Les questions de la garantie des emplois des lecteurs ainsi que des responsabilités précises de leurs futurs supérieurs, tant à l'égard des personnes que des heures de cours, des contrats de travail et des cahiers des charges qui leur sont attribués, doivent en ce sens impérativement être clarifiées avant toute décision de principe. Il doit en outre être garanti au personnel actuel du Centre de Langues, quelle que soit la structure qui les accueille, un environnement de travail et des locaux leur permettant de réaliser leurs tâches dans les meilleures conditions.

Le CSWM demande en ce sens au rectorat :

- La garantie de préserver les emplois existant.
- La préservation et la consolidation des unités, formations et équipes déjà en place.
- La réalisation et la publication d'études stratégiques, particulièrement en ressources humaines, afin d'envisager de manière plus précise les destins du Centre de Langues et de son offre « tout public », adressée à l'ensemble de la communauté universitaire.
- Le maintien, voire l'élargissement de cette dernière offre, inhérente au développement d'une Université bilingue et nécessaire à son personnel académique et scientifique, amené à la mobilité.
- Une attention particulière aux diverses structures et fonctions qui dépendent actuellement des moyens financiers et humains alloués au Centre de Langues, par exemple, la bibliothèque de langues étrangères et du plurilinguisme.
- L'implication des lecteurs et lectrices concernés dans les tractations avec les départements et facultés et la réalisation de telle tractations préalablement à toute décision définitive.
- La garantie non seulement de la pérennité, mais aussi d'une valorisation du travail et des domaines d'enseignements et de recherche qui sont propres aux lecteurs du Centre de Langues par les départements qui les prendraient en charge.
- La mise en place des moyens permettant aux lecteurs et lectrices d'accorder institutionnellement plus de temps à la recherche, en outre nécessaire à l'élaboration de cours de qualité. Quelle que soit la forme que prendra le Centre de Langues, la synergie avec les membres des départements des facultés devrait être encouragée. L'augmentation de la part d'enseignement qui a été demandée aux lecteurs et lectrices

du Centre ces dernières années n'a, semble-t-il, pas reçu les effets escomptés en termes de fréquentation des cours, tout en engendrant des inégalités entre les responsabilités personnelles.

- La valorisation académique du Centre de Langues, qui ne peut être réduite à une institution de simple service. Une visibilité et une valorisation plus grande de l'offre de cours de langues étrangères, particulièrement en français-allemand-italien-anglais.
- Une discussion plurilatérale avec le rectorat (impliquant lecteurs, départements et rectorat) concernant l'inégalité des cahiers des charges et des traitements des lecteurs au sein de l'ensemble de l'Université.
- Une charge administrative réduite et simplifiée relative à la gestion des cours pour public « spécifique ». Une adéquation du travail fourni avec le cahier des charges.

Vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à la présente prise de position, veuillez recevoir, Madame la rectrice, l'expression de nos salutations distinguées,

Votre comité CSWM.